



Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-Direction de l'Action Sportive

Service du Sport de Proximité

2023 DJS 28 – Transformations Olympiques – Subventions 150 000€ (75 000€ Ville de Paris, 75 000€ Fonds de dotation Paris 2024) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 27 associations dans le cadre du dispositif « Sport Seniors en Plein Air »

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par décision en date du 13 septembre 2017, le Comité International Olympique (CIO) a désigné Paris ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

La Ville de Paris s'est engagée à organiser des Jeux sobres et durables, utiles aux Parisiennes et Parisiens qui puissent servir d'accélérateur aux politiques publiques en faveur de notre territoire et de la construction métropolitaine. C'est cette ambition qui a conduit à l'élaboration des 20 mesures du programme héritage « Transformations Olympiques » dévoilé en 2019.

Cette ambition de construire des Jeux utiles est partagée par Paris 2024 qui a créé en 2020 le « Fonds de dotation Paris 2024 » (FDD Paris 2024) dans le cadre de sa stratégie Impact & Héritage. Doté de 50M€, c'est la première fois dans l'histoire des Jeux que le comité d'organisation et les parties prenantes définissent une stratégie commune et lancent des projets héritage autant en amont de l'évènement.

Parmi les 20 mesures du programme héritage, le projet « Sport Seniors en Plein Air » s'inscrit dans la mesure 15 de ce plan ambitionnant un double objectif de santé et de bien-être. Le rôle du sport dans la prévention des maladies est en effet désormais largement admis. La pratique d'une activité physique retarderait de 6 à 7 ans le début de la dépendance. La pratique du sport par les seniors retraités est également un facteur essentiel de socialisation et de lutte contre l'isolement.

Ces activités, bien qu'en croissance, restent encore émergentes. C'est pourquoi la Ville de Paris souhaite favoriser l'initiation et la reprise d'activités physiques pour les seniors. Près de 5 000 Parisiens de plus de

55 ans bénéficient déjà de cours gratuits proposés par les éducateurs de la Ville de Paris dans le cadre de Paris Sport Seniors et près de 2 000 parisiens pratiquent une activité physique dans les clubs seniors du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP). Les deux dispositifs sont opérés en régie par la Ville de Paris depuis plusieurs années.

Le projet « Sport Seniors en Plein Air » est complémentaire aux actions du service public parisien et vise à s'appuyer sur le mouvement sportif et les clubs pour favoriser l'activité physique des seniors à Paris : les clubs et les comités volontaires proposeront aux seniors parisiens de plus de 55 ans des activités sportives régulières, plusieurs fois par semaine et en extérieur prioritairement quand les conditions météorologiques le permettent.

La promotion 1 de « Sport Seniors en Plein Air » (2021-2022) avait permis d'expérimenter ce dispositif en soutenant 6 projets associatifs à hauteur de 45 400€, pour un total de 250 bénéficiaires. En complément de ces activités, une étude d'impact avait été menée sur cette saison par Emoha du groupe Pluricité afin d'assurer le suivi des projets, d'en évaluer leur impact sur les bénéficiaires et surtout d'identifier des bonnes pratiques permettant de favoriser le développement du sport senior au sein du tissu associatif parisien. À cet effet, une typologie des différents bénéficiaires a été dressée, permettant de mieux comprendre les attentes et motivations des seniors et proposant les moyens d'y répondre de la meilleure façon. Cette étude a notamment été communiquée sur la page paris.fr dédiée au dispositif ainsi qu'aux nouveaux lauréats afin de les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets pour en tirer les meilleurs résultats possibles. Elle doit aussi participer à la définition de la stratégie de la Ville pour créer des ponts entre l'offre en régie et l'offre associative.

La promotion 2 (2022-2023) a permis d'affirmer la réussite et l'utilité du programme « Sport Seniors en Plein Air » puisque ce sont 18 associations qui ont été soutenues à hauteur de 100 000€, pour proposer des activités physiques et sportives régulières à plus de 1000 seniors parisiens.

Les résultats très encourageants de ces deux premières promotions et de l'étude d'impact ont convaincu les responsables du Fonds de Dotation Paris 2024 de retenir à nouveau ce dispositif pour un cofinancement à hauteur de 50% du budget total (150 000€) lors du comité de sélection du jeudi 21 septembre 2023. Le Fonds de Dotation a ainsi suivi la demande de la Ville de Paris afin de conforter l'impact de ce dispositif. L'appui sur de nouvelles associations permettra à un plus grand nombre de seniors de bénéficier d'une pratique sportive financièrement accessible et en extérieur.

Un comité de sélection, composé de représentants de la Ville de Paris et de Paris 2024, et présidé par Madame Véronique LEVIEUX et Monsieur Pierre RABADAN, s'est donc réuni le vendredi 22 septembre 2023 pour sélectionner les projets reconduits de la promotion 2 et les nouveaux projets de la promotion 3. Il a décidé de reconduire 16 des 18 projets de la promotion 1 et de soutenir 10 nouveaux projets formant la promotion 3

de « Sport Seniors en Plein Air » pour un montant total de 150 000€ (75 000 € de la Ville de Paris et 75 000€ issus du Fonds de dotation Paris 2024).

Je vous propose donc de soutenir les 27 initiatives lauréates (dont les projets sont présentés dans le document « Fiche de présentation des projets associatifs ») qui mettront en œuvre leurs projets durant l'année 2024 :

➤ **16 projets reconduits de la promotion 2 de « Sport Seniors en Plein Air » :**

1. Comité Départemental de Paris de Tennis subventionné à hauteur de 10 000€
2. Paris Université Club subventionné à hauteur de 11 000€
3. Comité Départemental de Paris de la FSGT subventionné à hauteur de 5 000€
4. Comité Départemental de Paris de Badminton subventionné à hauteur de 11 000€
5. Comité Départemental de Paris de Handball subventionné à hauteur de 4 000€
6. Jeunesse Athlétique de Montrouge subventionné à hauteur de 2 400€
7. La Domrémy Basket 13 subventionné à hauteur de 10 000€
8. Rugby Club Paris 15 subventionné à hauteur de 7 300€
9. Ensemble et Solidaires – Fédération de Paris de l'UNRPA subventionné à hauteur de 5 000€
10. Paris Lady Basket subventionné à hauteur de 5 000€
11. Jeunesse Sportive Européenne Champerret subventionné à hauteur de 4 000€
12. Le Bus des Femmes subventionné à hauteur de 5 000€
13. L'Aquilone subventionné à hauteur de 2 800€
14. Académie Football Paris 18 subventionné à hauteur de 3 000€
15. Paris 13 Tennis de Table subventionné à hauteur de 7 000€
16. Amunanti subventionné à hauteur de 5 500€

➤ **11 nouveaux projets formant la promotion 3 de « Sport Seniors en Plein Air » :**

17. Association Belleville à hauteur de 3 500€
18. Au Devant de la Boule à hauteur de 2 500€
19. Centre Social de la Porte Pouchet à hauteur de 3 000€
20. Curial Boxing Team à hauteur de 3 500€
21. Espace 19 à hauteur de 10 000€
22. Frichti Concept à hauteur de 2 000€
23. Proximsport à hauteur 5 000€
24. Sand System à hauteur de 2 500€
25. Ticket d'Entrée à hauteur de 2 500€
26. Up Sport ! Unis pour le Sport à hauteur de 7 500€
27. Viacti à hauteur de 10 000€

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris des années 2023 ou des années suivantes sous réserve des décisions de financement correspondantes.

Afin de faciliter les démarches administratives auprès des associations lauréates, il est proposé de conclure une convention de financement pour subventions entre la Ville de Paris et le FDD Paris 2024. La convention précitée a pour objet de définir les modalités de subventionnement des projets des lauréats tout en désignant la Ville de Paris comme opérateur du projet « Sport Seniors en Plein Air », le FDD Paris 2024 ayant la qualité de financeur.

La convention prévoit notamment que le Fonds de Dotation Paris 2024 verse son financement à la Ville de Paris selon le calendrier suivant :

- 70%, à la signature de la Convention ;
- 30%, sur présentation par l'Acteur public des bilans visés ci-après.

La Ville de Paris reversera ensuite intégralement aux lauréats les fonds ainsi reçus. À défaut de l'utilisation de tout ou partie des fonds par la Ville de Paris, cette dernière s'engage à reverser au Fonds de dotation Paris 2024 le reliquat, à due proportion de son financement.

Je vous propose dès lors d'approuver la convention de financement pour subventions entre la Ville de Paris et le FDD Paris 2024.

Les recettes correspondantes seront constatées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris des années 2023 et suivantes.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de
Paris